



Honoraires au 1^{er} Janvier 2018

HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTION CHARGE VENDEUR OU ACQUEREURS :

Jusqu'à 25.000 €	2.000 € TTC
De 25.001 € à 55.000 €	9% TTC
De 55.001 € à 70.000 €	5.000 € TTC
De 70.001 € à 90.000 €	6.000 € TTC
De 90.001 € à 110.000 €	7.000 € TTC
De 110.001 € à 130.000 €	8.000 € TTC
De 130.001 € à 190.000 €	10.000 € TTC
De 190.001 € à 210.000 €	12.000 € TTC
De 210.001 € à 250.000 €	14.000 € TTC
De 250.001 € à 320.000 €	16.000 € TTC
De 320.001 € à 500.000 €	18.000 € TTC
Plus de 500.001 €	5%

HONORAIRES LOCATION (décret n° 2014-890 du 01/08/2014 Loi Alur)

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

10 € par mètre carré de surface habitable à la charge de chacune des parties

Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3 € par mètre carré de surface habitable à la charge de chacune des parties uniquement pour l'entrée

3 € par mètre carré de surface habitable à la charge exclusive du propriétaire pour la sortie

Honoraires de négociation à charge : 85 € TTC (charge du bailleur)

HONORAIRES GESTION assurée par l'AGENCE ALIZES IMMOBLIER :

Honoraires de gestion :

Pour un lot : 10.8 % TTC des sommes encaissées

Pour deux lots : 9.6% TTC des sommes encaissées

De 3 à 5 lots : 8.40% TTC des sommes encaissées

Au-delà : 7% TTC des sommes encaissées

Garantie des Loyers Impayés : 3.6% TTC des sommes encaissées

FACTURATION DES PRESTATIONS A LA DEMANDE SANS MANDAT DE GESTION

LOCATIVE :

Coût de la vacation horaire : 70 € TTC (pendant les heures ouvrables)

Réception d'un bien neuf : 4 € TTC le m² de la superficie totale du logement y compris les terrasses

Rédaction de l'arrêté des charges locatives : 70 € TTC

Etablissement de la déclaration de revenus fonciers : 70€ TTC

AVIS DE VALEUR :

Réalisation étude comparative de marché : 120 € TTC (frais offerts dans le cadre de la vente par nos soins)

Si le Cabinet est syndic de la copropriété du bien à la vente, l'état daté demandé par le notaire : Offert

SYNDIC DE COPROPRIETES – HONORAIRES GESTION COURANTE

Copropriété inférieure ou égale à 10 lots : Forfait 2.000 € TTC

Copropriété supérieure à 10 lots : Prix du lot annuel entre 120 € et 170 € TTC

Au-delà varie en fonction du type d'immeuble et des éléments